ART. 4 N° CL12

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2018

## TRÉSORERIE ASSOCIATIONS - (N° 1329)

Tombé

# **AMENDEMENT**

Nº CL12

présenté par

M. Fanget, M. Balanant, M. Bru, Mme Jacquier-Laforge, M. Latombe, Mme Vichnievsky et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

-----

#### **ARTICLE 4**

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou d'entreprises solidaires d'utilité sociale agréées ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement recentre le dispositif de mise à disposition des "biens mal acquis" aux seuls bénéficiaires de la générosité publique.